

Un permis de rénovation est valide pour une période d'un an.

La grande majorité des travaux intérieurs ou extérieurs que vous entreprenez sur votre propriété nécessite un permis. Il est donc important de vérifier auprès de notre service avant de procéder pour vous assurer de rencontrer les normes.

Selon le type des travaux à entreprendre, il sera possible de les ajouter sur un seul permis de rénovation.

Consultez la demande de DÉCLARATION DE TRAVAUX si elle correspond mieux à la nature de vos travaux pour éviter les frais.

Les documents requis sont généralement :

- Des **plans et croquis de l'existant et des travaux projetés** - dimensions à l'échelle
- Un descriptif des matériaux
- La valeur estimée des travaux
- L'entrepreneur en charge et la date prévue du début du chantier